

<p>Date de Convocation 05 mars 2018</p> <p>Date d’Affichage 19 mars 2018</p>	<p>Séance du 09 mars 2018</p> <p>L’an deux mille dix huit et le 09 mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Renaudot Roger, Maire, conformément aux articles L2121-10 à L2121-12 du Code Général des Collectivités territoriales.</p>
--	--

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

MM RENAUDOT Roger, DUCRAY Bruno, TOURNIER Michel, CHAPPUIS Jean Pierre, DAGOT Denis, GRADOT Didier, GILG Tony, VERNET Guy, BLONDEAU Philippe, MASSON Philippe.

Excusés : TETU Pascale (pouvoir à Ducray Bruno)

Monsieur DAGOT Denis a été élu secrétaire de séance.

<p>DCM 1</p> <p>Compte administratif 2017 «Commune»</p>	<p>Le Maire présente le compte administratif du budget communal 2017. La balance s’établit comme suit :</p> <p>Fonctionnement :</p> <p style="padding-left: 40px;">Dépenses : 245 143,30 €uros Recettes : 350 557,02 €uros</p> <p>Investissement :</p> <p style="padding-left: 40px;">Dépenses : 44 927,59 €uros Recettes : 167 249,51 €uros</p>
<p>DCM 2</p> <p>Compte administratif 2017 «Eau»</p>	<p>Le Maire présente le compte administratif du budget Eau 2017. La balance s’établit comme suit :</p> <p>Exploitation :</p> <p style="padding-left: 40px;">Dépenses : 52 341,94 €uros Recettes : 78 466,71 €uros</p> <p>Investissement :</p> <p style="padding-left: 40px;">Dépenses : 153 028,33 €uros Recettes : 63 465,51 €uros</p>
<p>DCM 3</p> <p>Compte administratif 2016 «Assainissement»</p>	<p>Le Maire présente le compte administratif du budget Assainissement 2017. La balance s’établit comme suit :</p> <p>Exploitation :</p> <p style="padding-left: 40px;">Dépenses : 27 030,26 €uros Recettes : 59 542,78 €uros</p> <p>Investissement :</p> <p style="padding-left: 40px;">Dépenses : 10 872,52 €uros Recettes : 14 176,71 €uros</p> <p>Le Maire demande au premier adjoint de soumettre au Conseil Municipal l’approbation par vote des comptes administratifs Commune, Eau & Assainissement et quitte la séance. Le Conseil Municipal à l’unanimité des présents approuve les comptes administratifs 2017 Commune, Eau & Assainissement.</p>
<p>DCM 4</p> <p>Comptes de</p>	<p>Les comptes de gestion Commune, Eau et Assainissement 2017 présentés par le Trésorier Municipal sont en concordance avec les comptes administratifs</p>

gestion 2017	Commune, Eau et Assainissement 2017. Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents autorise le Maire à les signer.																
DCM 5 Affectation de résultat 2017 budget communal	A l'unanimité des présents Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement du budget communal 2017 d'un montant de 836.276,17 €uros au compte 002 et le déficit de la section d'investissement d'un montant de 180 019,76 €uros au compte R1068.																
DCM 6 Affectation de résultat 2017 budget eau	A l'unanimité des présents Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation du budget eau 2017 d'un montant de 56 628,73 €uros au compte 002 et le déficit de la section d'investissement d'un montant de 103.268,84 €uros au compte R1068.																
DCM 7 Affectation de résultat 2017 budget assainissement	A l'unanimité des présents Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation du budget assainissement 2017 d'un montant de 121.717,22 €uros au compte 002 et le déficit la section d'investissement d'un montant de 131.339,23 €uros au compte R1068.																
DCM 8 Subventions 2018 aux associations	Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide d'attribuer les subventions suivantes aux associations pour l'année 2018 : <table border="1" data-bbox="421 1072 1412 1254"> <tr> <td>CAVO</td> <td>335,00 €</td> <td>La Voraysienne</td> <td>335,00 €</td> </tr> <tr> <td>ADMR</td> <td>335,00 €</td> <td>Voray Canoë Kayak</td> <td>335,00 €</td> </tr> <tr> <td>Club de l'Amitié</td> <td>250,00 €</td> <td>Sapeurs Pompiers</td> <td>500,00 €</td> </tr> <tr> <td>CCAS</td> <td>1.500,00 €</td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	CAVO	335,00 €	La Voraysienne	335,00 €	ADMR	335,00 €	Voray Canoë Kayak	335,00 €	Club de l'Amitié	250,00 €	Sapeurs Pompiers	500,00 €	CCAS	1.500,00 €		
CAVO	335,00 €	La Voraysienne	335,00 €														
ADMR	335,00 €	Voray Canoë Kayak	335,00 €														
Club de l'Amitié	250,00 €	Sapeurs Pompiers	500,00 €														
CCAS	1.500,00 €																
DCM 9 Remboursement dégâts sur vélo	Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents (1 abstention TOURNIER Michel) autorise le maire à rembourser les frais occasionnés à un élu lors d'un accident de la circulation, consécutivement à une intervention bénévol dans le cadre de son mandat d'élú.																
DCM 10 Remplacement tracteur	Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents autorise le Maire à signer le devis avec les Ets Jacquot à Rioz pour l'achat d'un tracteur d'un montant de 40.800 € HT																
DCM 11 Travaux rue de la Rocade et signature de la convention	Le Conseil Municipal par 10 voix pour et 1 abstention (DAGOT Denis) autorise le Maire à signer la convention avec Ingénierie 70 pour la réfection de la chaussée rue de la Rocade ainsi que l'acceptation du devis de la Sté PBTP d'un montant de 44.309,07 HT.																
DCM 12 Assainissement rue des Chioz et signature de la convention	Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents autorise le Maire à signer la convention avec Ingénierie 70 pour l'extension du réseau assainissement rue des Chioz ainsi que la réfection de la chaussée avec création de trottoirs. Estimation prévisionnel des travaux : 152.143,58 € HT																

<p>DCM 13</p> <p>Taux d'imposition 2018</p>	<p>Sur proposition du Maire, Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents décide de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2018 à savoir :</p> <p>³⁵/₁₇ Taxe d'habitation : 3,87 % ³⁵/₁₇ Taxe foncier bâti : 7,95 % Taxe foncier non bâti : 32,48 %</p>
<p>DCM 14</p> <p>Contrat de la secrétaire</p>	<p>Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents autorise le Maire à renouveler le contrat de la secrétaire de Mairie pour une durée de 1 an à compter du 1er avril 2017 à raison de 15 heures hebdomadaire avec une rémunération à l'indice nouveau majoré 314.</p>
<p>DCM 15</p> <p>Demande de subvention DETR ISOLATION LOCAL COMMUNAL</p>	<p>Le maire présente au conseil municipal les devis concernant l'isolation du local communal.</p> <p>Le conseil municipal à l'unanimité des présents valide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le plan de financement de l'opération sur le montant global HT tel que suit et autorise le maire à déposer les dossiers de demandes de subventions : <p><u>Dépenses :</u></p> <p>16.289 € HT</p> <p><u>Recettes :</u></p> <p>DETR : (30 %) : 4.887 € Autofinancement : 11.402 €</p> <ul style="list-style-type: none"> - La commune s'engage à auto financer le projet au cas où les subventions attribuées sont inférieures aux montants sollicités.
<p>DCM 16</p> <p>Travaux ONF 2018</p>	<p>Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer avec l'Office National des Forêts le devis proposé pour l'année 2018 pour les travaux sylvicoles dans les parcelles 25 & 26 pour un montant de 6.468,15 € HT.</p>
<p>Questions diverses</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Subvention supplémentaire aux écoles : sujet à traiter entre la directrice d'école et la CCAS en cas de nécessité. - Présentation du résultat de l'analyse de vitesse rue de Vesoul : avant le passage à 30km/h la vitesse moyenne était de 55 km/h dans un sens et 51 km/h dans l'autre. - Visite du préfet de Haute Saône le 23 mars 2018. - Visite de la DRAC pour les murs autour de l'église le 29 mars 2018. - Livraison du véhicule Renault Kangoo électrique pour les employés communaux.

Les Conseillers,

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme,
Le Maire,
Roger RENAUDOT